



Correspondants de France 2 en régions

UN PRÉAVIS DE GRÈVE UTILE POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

De la négociation au préavis de grève, il n'y a qu'un pas qu'il faut savoir franchir.

En octobre dernier, suite à plusieurs alertes graves pour des épuisements professionnels, les organisations syndicales SNJ-CFDT-CGC-CGT-FO-UNSA ont saisi la direction pour demander de meilleures conditions de travail préservant la santé des correspondants. Leurs productions ont augmenté de façon spectaculaire de 30% en 5 ans, sans moyens supplémentaires.

La direction nous a fait différentes propositions dans le cadre d'une saisine pour la prévention des conflits :

- **Une charte écrite** qui définit les temps de calage, tournage et montage des reportages. Temps trop souvent annulés ou tronqués par les multiples demandes des éditions, et participant à des rythmes de travail effrénés et une perte de sens.
- **Des renforts systématiques** en cas de forte actualité se déroulant sur plusieurs jours, durant lesquels l'équipe de correspondants se retrouve trop souvent seule pour répondre à toutes les éditions. Les amplitudes horaires au-delà de 11h de façon répétée ayant pour conséquence un épuisement dangereux pour la santé physique et mentale.
- Des **amplitudes horaires cadrées**, avec des dépassements donnant lieu à des récupérations au-delà de 13h.
- **Une équipe supplémentaire au bureau de Marseille** début 2024, promise depuis des années compte-tenu de la forte actualité dans la région, pourtant elle n'a jamais été créée.

Mais certaines propositions de la direction, intentions floues et imprécises, n'étaient pas satisfaisantes à nos yeux, loin en tout cas d'être à la hauteur de l'enjeu : **préserver la santé des journalistes.**

C'est pourquoi le 20 décembre l'intersyndicale a déposé un préavis de grève de 48 heures, passage obligé pour consolider ce que nous avons obtenu :

- Une application de la charte pour les formats longs **actuels et futurs**.
- **Une systématisation** écrite des récupérations pour les heures de travail effectuées au-delà d'une amplitude horaire de 13 heures.
- L'engagement de la direction d'examiner la mise en place **d'une équipe supplémentaire au bureau de Poitiers pour 2025**, seul bureau où ne travaille qu'un seul binôme rédactrice/JRI pour une couverture de 13 départements. (2 à 3 binômes dans les autres bureaux).
- L'engagement de discuter lors de la prochaine NAO d'une revalorisation de la prime d'astreinte de nuit pour tous les journalistes concernés, un élément variable de rémunération particulièrement important chez les correspondants, qui n'a pas augmenté depuis 7 ans.

La direction a reconnu l'importance stratégique du rôle des correspondants pour toutes les éditions.

Tous ces points feront l'objet d'un bilan lors d'une réunion avec la direction en septembre 2024, l'occasion pour l'intersyndicale de vérifier l'application des engagements présents et futurs de la direction.

L'intersyndicale, en allant au-delà de la seule saisine, a su imposer un rapport de force nécessaire pour, nous le rappelons dans ce dossier, protéger les salariés des dérives liées au non-respect de nos accords et de la loi. En conscience, les organisations syndicales ont levé le préavis, et restent bien sûr vigilantes quant à l'application de ce protocole d'accord.

Paris, le 8 janvier 2024